



## Compte rendu de la réunion plénière du 9 décembre 2017

25 présents, 78 excusés + 50 réponses au questionnaire de préparation.

### Introduction Didier Minot

Cette journée a pour but de faire le point sur la mobilisation des associations citoyennes face à l'arrêt des emplois aidés, ainsi que sur les positions à tenir par rapport à la concertation que le gouvernement a ouverte. Elle survient dans un contexte de remise en cause frontale de l'action associative et de la notion même d'intérêt général. Depuis 10 ans, les associations ont vu les subventions publiques fortement diminuer au profit des appels d'offres et d'appels à projets. Faute de financements pérennes, elles ont été obligées de multiplier les emplois précaires et à temps partiel, et d'utiliser massivement les contrats aidés. La décision brutale de supprimer ces contrats aidés a donc frappé **un tissu associatif fragilisé par une guerre d'usure**.

Cette fragilisation est en lien direct avec la régression de l'État social. **Paradoxalement, les associations en viennent à se sentir davantage porteuses de l'intérêt général que les pouvoirs publics**. Il en est de même des communes, des organismes de logement social, des organisations de consommateurs, etc. **La convergence de ces luttes est une question essentielle**.

Nous avons lancé en octobre un appel qui a reçu plus de 7000 signatures. Des mobilisations ont eu lieu sur plusieurs centaines de territoires pour **les 2 journées noires du 18 octobre et du 10 novembre**. Les manifestants demandaient un **moratoire** sur la suppression des emplois aidés en 2017-2018, c'est-à-dire le maintien dans le budget de l'État pour 2018 d'une ligne budgétaire à un niveau suffisant, une étude d'impact sérieuse et contradictoire des effets de la réduction des financements sur les actions réalisées, l'emploi associatif et les territoires, l'ouverture d'une négociation sur l'emploi associatif et l'avenir des associations.

Ces actions ont eu un large écho dans la presse. De **multiples messages ont été envoyés aux parlementaires**, avec des dossiers explicatifs largement repris lors du débat de la loi de finances, tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat. Si l'Assemblée Nationale a voté la diminution drastique du nombre d'emplois aidés<sup>1</sup>, **le Sénat a rejeté le budget de l'emploi**, en lien avec la suppression des emplois aidés.

Le 9 novembre, la veille de notre 2<sup>e</sup> journée noire de mobilisation, le Premier ministre s'est invité aux Grands Voisins, qui regroupent une centaine d'associations dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, et a posé les principes d'une politique de la vie associative, « *une ambition nouvelle au service de la vie associative, pour une société de l'engagement* ». L'intervention du Premier ministre a multiplié les paroles rassurantes en introduction, mais semble considérer que la question du financement des associations est déjà réglée par la baisse annoncée pour 2019 des cotisations patronales. Il ne dit pas un mot des contrats aidés et propose un certain nombre de mesurètes qui prêteraient à rire si l'on n'était pas dans une crise aussi grave. Cette opération s'apparente fort à une opération de communication et de diversion, pour ne plus parler de la baisse des contrats aidés.

**Dès lors faut-il participer à cette « concertation » et poursuivre le plaidoyer ou faut-il se centrer sur la poursuite de la mobilisation ? C'était la question centrale de notre journée.**

Les signataires de l'appel et tous les contacts du CAC ont été invités à répondre à 4 questions. Nous avons reçu en l'espace de 8 jours 51 réponses, avec un grand nombre de témoignages et de propositions. Ces contributions rejoignent les commentaires des signataires de l'appel. Au total, ce sont près de 300 réponses

<sup>1</sup> à savoir la réduction de l'enveloppe des contrats aidés de 2,4 Mds à 1,4 Md d'euros, s'ajoutant à celle déjà opérée en 2017 pour passer de 4,2 Mds à 2,4 Mds. Près de 3 milliards au total, dont le tiers (1Md€) prélevé sur le financement public des associations.

que nous avons recueillies. Merci à tous les contributeurs. Cela montre que même en un temps très court on peut organiser un travail collectif.

## 1. Poursuivre la mobilisation

Il est nécessaire d'élargir la mobilisation pour parler de l'avenir des associations, car la suppression des contrats aidés est liée à la diminution drastique des subventions, au passage aux appels d'offres et appels à projets, aux contraintes réglementaires et bureaucratiques croissantes, à l'appel à la philanthropie et aux financements privés, aux contrats à impact social.

Le groupe n'exclut pas une nouvelle semaine de manifestations, mais **les méthodes et les actions doivent se diversifier**. Plusieurs types de propositions ont été faits :

***Une semaine d'action plutôt qu'une journée, avec des temps en week-end pour les bénévoles.***

Il faut non pas une journée mais une semaine morte des associations, afin de laisser plus de souplesse à des opérations qui doit marquer les esprits. La coordination d'Île-de-France propose deux temps forts : une mobilisation au moment du passage en seconde lecture du budget de l'emploi à l'Assemblée nationale, avec une action conjointe associations et syndicats, d'autre part un contre forum quelques jours avant la grande conférence nationale de la vie associative du gouvernement. Mais il faut mesurer l'état des motivations.

L'articulation entre la défense des associations et les revendications syndicales ne va pas de soi. Chacun doit accepter les priorités de l'autre, les reprendre à son compte tout en développant ses propres revendications. Cela n'empêche pas de mener des actions communes.

***Travailler sur les coûts évités, poursuivre le travail d'analyse.*** Il est nécessaire de poursuivre le travail d'analyse sur les mesures proposées par le gouvernement et sur nos propres propositions. Cela suppose des petits groupes de personnes ayant une expérience des dossiers. En particulier, il est nécessaire de montrer quels sont **les coûts évités par l'action associative**, en travaillant sur les conséquences du recul de ces actions, et notamment la perte des emplois aidés, **et les coûts engendrés par leurs conséquences** en termes de précarité, de désinvestissement social et de citoyenneté (coût monétaire et coût social), d'insécurité, de recul de la démocratie. Cela permet de montrer que les financements publics ne sont pas des dépenses et des investissements.

***Des outils de mobilisation simples et participatifs.*** Le planning familial a développé des outils extrêmement simples et participatifs. Il a fait des **cartes postales** qui ont eu une forte influence (distribuées pas uniquement aux militants). Les **blogs** sont également très utiles pour développer les échanges d'idées, des témoignages d'usagers, des témoignages de personnes... Les gens ont l'impression d'être acteurs si leur réponse devient visible. Les médias sont très attentifs aux blogs et peuvent reprendre un certain nombre d'idées. Il faut des dossiers, mais il faut aussi des outils participatifs.

Il faut multiplier les formes de ces outils de communication pour que chacun y trouve son compte Il faut pour cela que **des personnes actives participent à la réalisation** de manière très opérationnelle. Appel aux volontaires !

***Des actions symboliques et médiatiques.*** Plusieurs ont souhaité que soient menées des actions spectaculaires, comme par exemple une grande chaîne humaine au pied de la tour Eiffel, ou des actions inspirées par les Amis de la Terre ou Greenpeace, mais l'idée géniale reste à trouver.

***Continuer à agir dans les médias.*** Il est bien sûr nécessaire de **continuer à agir dans les médias**, à travers la presse locale pour apparaître dans les médias locaux, régionaux, nationaux. Les radios associatives locales ont été très présentes dans la mobilisation et on les remercie.

***Renouveler les campagnes de pétitions.*** Les pétitions sont autant un outil de mobilisation que de plaidoyer, car elles permettent de faire progresser les consciences tout en jouant sur les rapports de forces.

## 2. Faire un travail de conscientisation dans la durée

Pendant la campagne, les associations à la base ont fait tout un travail de conscientisation à l'intérieur des centres sociaux, des MJC, etc. et dans les quartiers auprès des habitants, comme à Metz. Il faut faire ce

travail dans la durée, en particulier en aidant les groupes locaux à se structurer. **Une trentaine de collectifs locaux s'est constituée**, parfois de façon éphémère, à l'occasion des actions menées en octobre et novembre, et certaines associations plus anciennes se sont mobilisées pour cette campagne.

Cette mise en réseau ne doit pas concerner que les associations mais aussi, plus en amont, les familles, les adhérents et les habitants des territoires grâce à de nouveaux modes de fonctionnement plus participatifs. **Ne restons pas entre nous.** Il faut travailler avec les associations et avec les collectifs comme ATTAC, défense des services publics, etc. Il faut relier la question de l'avenir des associations à d'autres questions (hommes femmes, habitants, APL, etc.) et montrer les contradictions entre les affirmations de principes du gouvernement et les mesures réelles. Nous pouvons organiser des débats. Nous sommes dans une action dans la durée. Ce travail d'éducation populaire est aussi celui de chaque association vis-à-vis de ses adhérents et vis-à-vis des personnes du quartier ou du territoire.

#### ***S'adresser aux associations qui n'ont pas de salariés***

Il faut s'organiser pour aborder la mise en place d'un recensement des attentes et des besoins des associations qui n'ont pas de salariés, en subventions, en locaux, en moyens techniques et en outils mutualisés, et voir comment il est possible de s'organiser localement pour que celles-ci aient toute leur place.

### **3. Examen des propositions**

L'équipe du CAC a élaboré des propositions qui ont été envoyées aux participants. Par rapport à ce premier document, le groupe a fait une série d'amendements et de propositions.

#### ***Mettre l'accent sur le financement global des associations***

Nous constatons que le gouvernement a une grande méconnaissance du secteur associatif. Il ne connaît que les grosses structures qui font du chiffre, et pour lui le monde associatif se limite là. Il est essentiel de faire reconnaître la diversité associative et la légitimité des associations qui ne sont pas dans le business. Le texte doit mettre l'accent sur le financement global des associations et présenter la question des contrats aidés comme une conséquence. Il faut donc mettre en premier les fiches qui concernent l'avenir des associations.

Les emplois aidés demandent un gros travail d'accompagnement, car ils permettent d'opérer une transition vers des emplois plus pérennes. Ils ont permis de faire travailler des personnes qui n'auraient pas pu être employées ailleurs. Dans une ressourcerie, il faut des mois pour que les personnes viennent régulièrement, soient à l'heure, etc. D'où l'importance des propositions concernant l'accompagnement des emplois aidés.

#### ***Associer les collectivités à la discussion***

Les collectivités doivent être associées à la discussion, car **ce sont les principaux financeurs des associations**, et il est essentiel d'obtenir de celle-ci le développement des subventions de fonctionnement. La charte d'engagements réciproques est un bon support pour cela. Il faut à la fois les règles non discriminantes envers les subventions de fonctionnement et un travail d'éducation et de persuasion dans la durée, à mener avec des collectivités citoyennes.

#### ***Questionner l'ESS, l'innovation sociale, la société civile***

Le gouvernement a créé un Haut-Commissariat chargé de l'ESS et de l'innovation sociale. Nous devons adopter un discours résolument offensif. Alors que l'économie solidaire a pour but de construire un monde de solidarité, la loi ESS a constitué dans sa rédaction finale un pas en avant vers la marchandisation de nos activités et du lien social, vers une société où les gens doivent se débrouiller seuls comme des **auto entrepreneurs**. On constate dans plusieurs secteurs une véritable invasion par des activités au rabais, souvent bien plus chères, au nom de l'ESS. Des activités comme celles que nous faisons doivent-elles donner lieu à des profits ?

De même, **l'innovation ce n'est pas l'ubérisation de la société.** C'est la réactivité des citoyens pour inventer des réponses aux problèmes de la société. **Nous devons développer l'auto-organisation des associations**, des gens qui se mettent ensemble pour répondre à un besoin ou un problème face à l'adversité, même si en permanence le privé veut investir des niches et s'emparer des créneaux les plus rentables.

Or les associations ont une grande force, par leur nombre, leur démultiplication et la couverture du terrain. **La société civile, ce sont les 16 millions de bénévoles, ce ne sont pas les start-up.**

### **Retravailler sur la question de l'intérêt général et le sens des mots**

Il faut retravailler sur la question de l'intérêt général, sans laisser les bureaux d'études et les organismes issus du Medef imposer leur propre définition inspirée du managérialisme. Pour cela, nous devons développer des convergences avec d'autres, comme "Pas Sans Nous".

### **Diversifier les exigences comptables**

Il faut aussi poser la question de la pertinence et de la simplification de la comptabilité. « Quand j'ai 12 chiffres dans mon budget, je n'ai pas besoin du plan comptable des entreprises qui fait 15 pages ». De même, on pourrait exiger une harmonisation des tableaux de la Région, de l'État et des autres financeurs. L'État a les moyens de réglementer dans le sens de la simplification.

## **4. Quelle position par rapport à la concertation ?**

La première réunion de concertation est fixée au 13 décembre, et selon le calendrier annoncé elle devrait se terminer fin janvier. La stratégie du gouvernement, dans tous les domaines, est de mener des « guerres éclair » en prenant de vitesse les organisations démocratiques, trop lourdes pour réagir à temps, et de mener au pas de charge une « concertation ». Le lancement de cette concertation correspondait à l'une des revendications du CAC. Mais pas de cette manière. **Un mois de « concertation » pour décider de l'avenir des associations, on se moque du monde !** Certains ont donc proposé de boycotter cette concertation. Nous avons plutôt choisi d'être très réactifs et de relever ce défi du calendrier, sans y consacrer toutes nos forces et en faisant de ce débat un temps de structuration du réseau et de mobilisation supplémentaire.

Certains estiment qu'il faut poser des conditions préalables sur la durée, sur l'ordre du jour de la concertation et le champ des organisations concertées. Il faut que les associations, les collectivités et les organisations syndicales soient conviées.

*[Culture et Liberté a posé lors de son CA des points à réfléchir avant de s'engager dans le processus de concertation - certaines conditions préalables : 1/ durée claire 2/ que les documents présentés soient donnés (pas juste montrés et repris) 3/ qu'il y ait ordre du jour 4/ que la délégation, proposée par le mvt asso soit affichée 5/ inviter les organisations syndicales du secteur 6/ lignes rouges à ne pas dépasser, sinon sortir de la salle, tous ! 7/ ne rien valider de ce qui a été déjà fait/ annoncé]*

**Il est décidé que le CAC organise après chaque réunion une réunion ouverte de débriefing *en off* où les membres du CAC, et les réseaux et associations qui le souhaitent, pourront débattre des conclusions et faire des propositions.** La première réunion a été fixée **jeudi 14 décembre à 14h30** au siège du CAC (108 rue St Maur 75011 dans les locaux de Peuple et Culture). Dans le même esprit de construction partagée des positions, il est fortement souhaité que le CAC continue à faire circuler l'information.

En outre, avant chaque réunion officielle, **le CAC propose aux autres participants invités de se retrouver avant la réunion** pour se concerter et éventuellement se répartir les rôles, car dans une assemblée de 40 participants il est difficile à chacun d'exposer ses positions sur tous les sujets.

En d'autres termes, nous essayons de trouver des réponses aux méthodes singulières qui nous sont proposées.

## **Nécessité d'élargir les équipes opérationnelles**

Actuellement, au CAC, l'équipe opérationnelle est trop réduite. Le travail de coordination est assuré par seulement 4 personnes. Il est nécessaire que certains s'engagent à prendre en charge des chantiers et des opérations, même à distance. Nous accueillons avec joie les volontaires.